BRETAGNE la cgt

Rapid'info BRETAGNE

Sommaire

Edito
S. Creach p.1

Elections du Ceser de Bretagne.....p.2

Ce Ceser encore trop méconnu des syndicats.....p.3

Trombinoscope de la délégation.....p.4

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :
cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la publication :
Thierry GOURLAY
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0723 S 07992
Bimensuel - 0,15€

SPECIAL CESER

Le renouvellement à mi-mandat : presque pareil !

EDITO de Stéphane CREACH Responsable du Groupe C.G.T. du CESER

La séance d'installation à mi-mandat du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) s'est déroulée le mardi 12 janvier 2021 au Palais des Congrès de Saint-Brieuc, seule salle ayant pu et voulu accueillir la deuxième assemblée de Bretagne.

Ce renouvellement à mi-mandat est conforme à la loi concernant le code général des collectivités territoriales qui prévoit en effet un nouvel examen démocratique « des postes de responsabilités » dans un mandat de 6 ans.

Cette séance en présentiel, conformément à la loi, a donné lieu à plusieurs élections :

- Élection du·de la Président·e du CESER
- Élection des trois Vice-Président·es délégué·es de chaque collège
- Élection des Président·es et Vice-président·es de commission
- Élection des Président·es et Vice-président·es de section
- Élection des quatre rapporteur·es généraux·ales
- Élection des membres du bureau.

Ce renouvellement intervient dans l'année -à 6 mois plus précisément- des élections régionales pour lesquelles, le moins que l'on puisse dire, c'est que le top départ est déjà lancé en Bretagne plus particulièrement.

Dans ce même pas de temps, nous sommes toujours en attente de l'examen du contenu du Contrat de Plan Etat Région (CPER) par exemple, qui est présenté comme « soudé » au plan de relance, lui-même inconnu dans les actes pour la Bretagne sauf par annonces de presse comme pour le numérique et la nouvelle contribution de l'Etat pour le déploiement de BTHD (Bretagne Très Haut Débit) à la hauteur de 150 millions d'euros.

Au plan de relance France, la CGT lui oppose un plan de rupture qui doit se construire en lien avec les réalités quotidiennes mais aussi en réponse aux besoins sociaux et environnementaux. Les deux sont d'ailleurs intimement liés. C'est vrai en matière de santé, de transports, d'aménagement du territoire, d'industrie, de souveraineté industrielle, de cohésion sociale, de culture, d'alimentation, …

Il est plus que nécessaire de changer de cap et pour cela, la CGT a un rôle majeur à jouer en Bretagne comme ailleurs.

La délégation CGT, qui reste inchangée en ce début de deuxième étape de mandat de six ans, devra plus que jamais faire entendre sa différence dans cette instance de la société civile organisée qui reste la première dans le cadre du dialogue social territorial.

Plus que jamais effectivement, la parole des salariés.es, actifs et retraités, mais aussi des jeunes doit résonner par l'intermédiaire des représentants de la CGT.

Plus que jamais en effet, les responsabilités pour les mandatés.es CGT au CESER sont importantes puisque, là comme ailleurs, ce ne sont pas seulement des faits dont on doit débattre en priorité mais des idées.

Le monde d'après n'existe pas en soi, il sera le reflet de ce que nous serons capables de faire.

Et c'est là que se situe la rupture, la vraie !

Rennes, le 25/01/2021

Elections du CESER de Bretagne

Élection du·de la Président·e du CESER :

- Patrick Caré (collège 1) Medef (Président sortant)

Élection des trois Vice-Président·es délégué·es de chaque collège :

- Evelyne Lucas (collège 1) CCIR,
- Catherine Loneux (collège 2) CFDT,
- Marie Martine lips (collège 3) CRESS

Élection des Président·es et Vice-président·es de commission :

- Commission économique et innovation ; Marie-Christine Le Gal (collège 1) Medef
- Commission aménagement du territoire et mobilités ; Philippe Le Roux (collège 1) CNPL
- Commission formation et éducation ; Chantal Jouneaux (collège 2) CFDT
- Commission société, environnement et qualité de vie ; Bernard Gaillard (collège 4) PQ (personnalité qualifiée)

Élection des Président·es et Vice-président·es de section :

- Section Mer et Littoral ; David Riou (collège 2) CFDT
- Section prospective ; Marie-Pascale Deleume (collège 3) Eaux et rivières de Bretagne

Élection des quatre rapporteur·es généraux·ales :

- Rapporteur général au budget ; Martial Wesly (collège 1) fédération des banques
- Rapporteur général aux schémas transversaux et à la contractualisation ; **Stéphane Créach (collège 2) CGT**
- Rapporteur général au suivi et à l'évaluation des politiques publiques ; Patrice Rabine (collège 3) SYN DEAC
- Rapporteure générale aux questions européennes et à l'international ; Isabelle Amauger (collège 1) URSCOP

Élection des membres du bureau :

- Collège 1 ; Laurent Kerlir (chambre d'agriculture) et Bernard Laurans (entreprises publiques)
- Collège 2 ; **Olivier Capy (CGT**) ; Annie Cottier (CFTC) Annick Maillard (CFE-CGC)
- Collège 3 ; Jean Kerhoas (nautisme en Bretagne) ; Karim Khan (tourisme) ; Marie- Christine Carpentier (URIOPSS) ; Carole le Bechec (réseau cohérence)

Quelques commentaires

Tout d'abord un rappel : la colonne vertébrale du CESER repose sur l'équilibre entre les collèges et la parité femmes/hommes.

Avec 22 membres au Bureau (hors Président), les 2 critères sont respectés : 7 membres des 3 collèges, 1 place pour le collège 4(PQ) et 11 femmes et 11 hommes.

La CGT « revendiquait » 2 places au bureau, c'est chose faite de nouveau puisque c'était déjà le cas auparavant mais avec un bureau de 34 membres.

Le règlement intérieur ayant subi un lifting en décembre, cela a conduit à resserrer le bureau et aussi changer le statut des rapporteurs généraux ; vices présidents délégués dorénavant élus par l'assemblée sur proposition du Président.

Ce CESER encore trop méconnu de nos syndicats

L'occasion de ce renouvellement permet de faire un point sur les activités du CESER dans le cadre du dialogue social territorial et du rôle de cette assemblée consultative de la société civile organisée.

Le CESER de Bretagne est composé de 120 membres répartis en 4 collèges :

- Collège 1 : entreprises et activités professionnelles non salariées (38 membres) ;
- Collège 2 : organisations syndicales de salarié·es représentatives au niveau régional (38 membres) ;
- Collège 3 : organismes et associations participant à la vie collective de la région (38 membres, dont 6 au titre de l'environnement et 2 au titre de la jeunesse) ;
- Collège 4 : personnalités qualifiées (PQ) concourant au développement de la région (6 membres).

La loi définit les compétences du CESER, ainsi, ce que disent les textes :

- Article L.4134-1 du Code général des collectivités territoriales « Le Conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du Conseil régional et du Président du Conseil régional, une assemblée consultative. Il a pour mission d'informer le Conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales ».

- Article L.4241-1 du Code général des collectivités territoriales « Préalablement à leur examen par le Conseil régional, le Conseil économique, social et environnemental régional est obligatoirement saisi pour avis des documents relatifs :

1. À la préparation et à l'exécution dans la région du plan de la nation ;

2. A tout document de planification et aux schémas directeurs qui intéressent la région ;

3. Aux différents documents budgétaires de la région, pour se prononcer sur leurs orientations générales ;

4. Aux orientations générales dans les domaines sur lesquels le Conseil régional est appelé à délibérer en application des lois reconnaissant une compétence aux régions, ainsi qu'aux schémas et aux programmes prévus par ces lois et au bilan des actions menées dans ces domaines ;

5. Aux orientations générales dans le domaine de l'environnement. A l'initiative du Président du Conseil régional, il peut être saisi de demandes d'avis et d'études sur tout projet à caractère économique, social ou culturel ou intéressant l'environnement dans la région. Il peut, en outre, émettre des avis sur toute question entrant dans les compétences de la région ».

La pratique du CESER de Bretagne

Placé auprès du Conseil régional et du Président du Conseil régional, le CESER émet des avis et publie des travaux sur un nombre important de thèmes, entrant dans les compétences du Conseil régional ou liés aux demandes du représentant de l'État en région, et relevant donc de procédures différentes :

- Les saisines obligatoires prévues par la loi ;
- Les autres saisines adressées au Président du CESER à l'initiative du Président du Conseil régional ;
- Les auto saisines du CESER ;
- Les contributions du CESER à des consultations régionales, nationales ou européennes, sous diverses formes ;
- La contribution du CESER au suivi et à l'évaluation de politiques publiques régionales.

Finalement, trois missions principales :

1. Une fonction d'avis sur les politiques régionales.
2. Une force de proposition et d'anticipation. *(De sa propre initiative, le CESER conduit des travaux sur tout sujet intéressant le développement économique, social, environnemental et culturel de la région, sous la forme de vœux, de contributions ou d'études.)*
3. Une contribution au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

Trombinoscope de la délégation

	Nom—Prénom	Fédération / Union Départementale	Responsabilités/Commission/ Section
	CREACH Stéphane	Travailleurs de l'Etat UD 29	Vice-président Délégué Membre du bureau du Ceser Rapporteur général aux schémas transversaux et à la contractualisation Groupe de coordination ATM, Section mer littoral
	CAPY Olivier	UGFF UD 35	Membre du bureau du Ceser EI
	COSSON Nicolas	Commerce UD 22	ATM
	LE NEZET Ronan	Agro alimentaire UD 56	EI
	MADEC Lindsay	Fapt UD29	SEQV
	PELTIER Jean-Luc	Cheminots UD35	ATM
	PRIGENT Florence	Organismes sociaux UD 35	FEE
	SAOUTI Nadine	Organismes sociaux UD29	SEQV
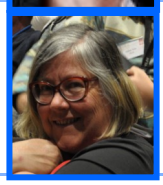	**URVOAS** Gaëlle	Fapt UD 22	FEE, Section prospective

Lexique des sigles commissions :

EI : Economie et Innovation
FEE : Formation, Emploi et Education
SEQV : Société, Environnement et Qualité de Vie
ATM : Aménagement des Territoires et Mobilités